

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent
être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 JUIN

JUIVERIE

ET REPRODUCTION LITTÉRAIRE

Notre confrère et ami, M. J. Rouxel, rédacteur du *Journal de Rennes*, raconte une histoire des plus suggestives qui vient de lui arriver avec l'éditeur Ollendorff.

C'est un trait de plus qui donne raison à Drumont dans sa campagne antisémite. Aussi pensons-nous que le lecteur prendra intérêt au récit que nous trouvons dans le *Journal de Rennes* :

Il nous est arrivé ces jours derniers, dit notre excellent confrère, une petite mésaventure que je demande la permission de compter. Ce n'est pas qu'elle soit très intéressante pour nos lecteurs, mais elle leur montrera quelle est l'apreté des éditeurs, surtout d'un éditeur doublé d'un israélite, quels sont les procédés inqualifiables dont ces messieurs usent vis-à-vis de la presse de province, et combien en même temps est excessive une certaine jurisprudence en matière de propriété littéraire. D'ailleurs, à défaut de nos lecteurs, nos confrères, dont plusieurs ont passé sous les mêmes fourches caudines, retireront de la publicité de ce fait quelque profit, si même ils n'en éprouvent quelque plaisir.

Donc, le 15 avril dernier, nous publions un monologue de M. Grenet-Dancourt, intitulé *Thermidor*, édité par la maison Ollendorff. Le morceau n'était pas extraordinairement spirituel, mais il avait trait à un incident récent et fameux, nous l'avions lu dans un certain nombre de journaux, sur lesquels nous ne voulions pas rester en retard, et nous obéissons à cette propension bête, mais fort commune en province, de reproduire, fût-ce des inepties ou des fadeuses, tout ce qui vient de la capitale.

Je tiens à constater, dès ici, qu'aucun des journaux de Paris et d'ailleurs, où ledit monologue avait paru, ne portait la mention que la reproduction fût interdite ; que nous avions indiqué les noms de l'auteur et de l'éditeur, ce qui, jusqu'à un certain point, constituait une réclame ; enfin, que notre publication, d'une bonne foi entière et absolue, ne présentait à aucun point de vue le caractère frauduleux et subreptice de la contrefaçon littéraire.

Or, quelques jours après, nous recevions de M. Paul Ollendorff — éditeur, rue Richelieu, 28 bis, Paris — une lettre sèche comme du papier timbré où il sommait, sans préambule, de lui adresser, pour prix du préjudice à lui causé, la somme de 500 fr., « somme à laquelle il avait été transigé dans plusieurs cas semblables... »

Notre première impression fut la surprise, car nous pensions avoir fait une chose parfaitement innocente. Puis nous trouvâmes le procédé brutal et peu français, sentant la naturalisation récente et l'au-delà du Rhin. Enfin, la somme nous paraissait exorbitante : 500 fr. pour la reproduction d'un opuscule de 150 à 200 lignes, alors que la Société des Gens de Lettres nous prend même redevance pour un nombre indéfini de reproductions ! Si encore c'avait été des vers !

Toutefois, comme les règles de la propriété

littéraire sont formelles, nous offrîmes au sieur Ollendorff, pour réparation, un certain nombre de réclames, en l'avertissant qu'à défaut d'acceptation, il lui serait loisible de soumettre aux tribunaux compétents des prétentions qui nous semblaient inacceptables aussi bien dans le fond que dans la forme.

Là-dessus, il abaisa sa demande à 400 fr. Nous offrîmes 20 fr. Bef, il descendit à 30 fr., en nous menaçant de la correctionnelle !

Le chiffre commençait à devenir raisonnable. Cependant nous eussions aimé à faire juger la question, ne fût-ce qu'au point de vue du quantum de l'indemnité, et nous l'eussions sûrement fait juger si nous avions dû être assignés devant le tribunal de Rennes.

Mais voilà ! il y a en matière de presse une jurisprudence spéciale et draconienne qui bouleverse toutes les règles ordinaires de la compétence. Ce n'est plus seulement au tribunal de son domicile qu'un journal doit être assigné, conformément à la règle « *actor sequitur forum rei*. » Il peut l'être partout où il a un abonné, partout où la poste l'amène. Il était donc permis au sieur Ollendorff de nous assigner devant le tribunal de la Seine, voire devant le tribunal correctionnel, puisque, tant que la bonne foi n'est pas établie, la reproduction indue suppose le délit de contrefaçon.

Cette perspective nous effraya ; nous pensâmes que de plaider à Paris pour 50 fr., le jeu n'en valait pas la chandelle, — surtout contre un homme puissamment apparenté dans les ministères ! — que quel que fût le résultat, les frais dépasseraient cette somme ; et nous avons transigé, nous avons payé 30 fr., auxquels nous nous faisons un plaisir d'ajouter gracieusement cette petite réclame.

Notez qu'il y a eu vraisemblablement plus de cent journaux dans notre cas auxquels M. Ollendorff a envoyé la même circulaire, et jugez un peu ce qu'a été son « petit bénéfice ! » C'est vraiment à faire souhaiter par les éditeurs la contrefaçon de leurs ouvrages ; à ce compte, elle leur rapporterait souvent vingt fois plus que la vente !

Ah ! M. Ollendorff est un habile homme, et il est doux de penser qu'il y a peut-être comme cela dans les steppes de la Russie des centaines d'éditeurs de l'avenir !

Et maintenant, il y aurait bien des réflexions à faire sur les règles surannées de la propriété littéraire, particulièrement en ce qui concerne la presse. Qu'on nous permette seulement celle-ci relativement à la jurisprudence signalée plus haut. Nous comprendrions, à la rigueur, quand il s'agit d'un délit caractérisé, d'une atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, que l'action publique pût s'exercer partout où le journal paraît ; mais, vraiment ! n'est-il pas souverainement injuste, à propos d'un simple quasi-délit, d'une action civile en préjudice causé, de permettre à un particulier, au premier juif venu, de violer le principe fondamental de la compétence, privilège et sauvegarde du défendeur ?

Nous livrons ces appréciations à nos confrères et au public. Les productions de la plume et de la pensée... d'autrui sont chose précieuse et sacrée, nous en avons fait l'expé-

rience. Eh bien ! nous ne sommes pas aussi jaloux des nôtres, et si quelqu'un a la velléité de reproduire cet article, qu'il ne s'en gêne pas ! nous ne le poursuivrons pas en contre-
façon.
JULES ROUXEL.

LE RECRUTEMENT RÉGIONAL

Un vœu émis verbalement avant le vote de la loi de l'armée du 15 juillet 1889 et non le texte même de cette loi a consacré le remplacement du recrutement régional par le recrutement national, c'est-à-dire que les jeunes soldats de chaque région, au lieu de se rendre dans les régiments de leurs corps d'armée respectifs, en dehors de leur inscription de recrutement, seront dispersés au loin comme cela a déjà lieu pour les deux cinquièmes de chaque contingent annuel, pour les Colonies, l'Algérie et la Tunisie, la cavalerie indépendante, les régiments de frontière, les pontonniers, le génie, les bataillons de chasseurs à pied et d'artillerie de forteresse, etc.

C'est là une faute irréparable, c'est-à-dire la perte de l'agriculture dans le présent, la ruine de la France en cas de mobilisation, enfin une division plus sensible des soldats de l'armée en pauvres et riches.

Agriculture. — On donne toute l'année une multitude incessante de permissions de huit et de quinze jours aux militaires de troupe, pour que l'économie résultant de leurs absences permette d'équilibrer le budget et d'entretenir 4,000 officiers de plus que n'en a l'armée allemande à égalité de régiments et 45,000 chevaux de trop. Tant que les hommes sont en moyenne à 45 kilomètres de leur commune, grâce aux transports à prix réduit en chemin de fer (0 fr. 01 cent. par 7 kilomètres), ce procédé a pu fonctionner, et l'on a vu les soldats obtenir aux moments propices pour les travaux de la terre, des permissions de huit jours pour venir seconder leurs parents dans les soins de leur culture. Avec l'éloignement, ces permissions ne donneraient au plus que quatre jours de travail, et la dépense du trajet dépasserait la valeur de ce travail : on les refusera. C'est donc l'agriculture qui sera sacrifiée, et cela au moment où elle est déjà si abandonnée et si pauvre.

Mobilisation. — Aujourd'hui la vitesse de la mobilisation est une mesure de la plus haute importance pour qui ne veut pas se laisser envahir, ni désorganiser par un ennemi qui trouve surtout sa force dans la rapidité de ses formations et de son attaque. Les formations allemandes sont non-seulement régionales et même provinciales, mais royales (Saxe, Bavière, Hanovre, Wurtemberg), grand-ducales (Bade), ducales (Holstein, Sleswick, Brunswick, Saxons) ; c'est devant un pareil spectacle qu'on oublierait le passé de la dernière guerre, le secret de la force de la Prusse ; qu'on redouterait le souvenir des anciennes provinces françaises, souvenir qui se perd dans l'histoire du moyen-âge et qui est effacé par quatre siècles d'unité du territoire !

Il y a 36 anciennes provinces : on les a découpées et groupées par morceaux pour 86 départements et 18 corps d'armée ; aucun corps

ne peut porter le nom d'une province ; les officiers sortent de tous les points de la France, et Paris et les grandes villes ont en résidence au moins le dixième des disponibles de l'armée.

Se figure-t-on un régiment qui doit partir le deuxième jour de la mobilisation, mais qui aura au préalable à attendre la rentrée de ses absents, de ses disponibles et de ses réservistes, lesquels auront à traverser une grande partie de la France au milieu de la désorganisation du transport des voyageurs ?

Et après avoir ainsi réparti les hommes aux quatre points cardinaux de la France pour essayer de composer la première armée ou armée active, on reprend ces mêmes hommes, de 31 à 36 ans, pour faire la seconde armée, et celle-là on la forme, pas même par département ; car il y a 144 régiments pour 86 départements, et plus d'une demi compagnie par canton !... On forme l'infanterie territoriale à l'ombre de tous les clochers ; voilà une singulière critique du recrutement national.

Si l'on redoute tant le recrutement régional des corps d'armée, il n'y a qu'à envoyer les hommes de tout département dans un autre corps d'armée voisin de celui de sa région, car presque tout département en avoisine un ou deux autres.

Riches et pauvres. — Quand les soldats seront envoyés au loin de leur domicile, les riches seuls demanderont des permissions ; les nécessiteux resteront à faire leur service. Et comme il faut beaucoup d'absences sans solde et sans rations pour faire des économies suffisantes, les soldats aisés iront très souvent et eux seuls en permission. L'armée se trouvera ainsi décomposée en riches et pauvres : singulier effet de la fusion des classes de la société sous le régime désastreux du recrutement dit national, qu'on aura si malheureusement substitué au recrutement régional, qui est excellent à tous les points de vue.

Il ne faut pas l'oublier, un peuple qui n'a plus de campagnes, n'a plus d'armée.

Dans la session d'août 1890, le Conseil général du Jura a émis un vœu en faveur du recrutement régional pour les 12 régiments (8 d'infanterie, 2 de cavalerie et 2 d'artillerie) qui entrent dans la composition normale de tout corps d'armée. Voilà un bon exemple à suivre.

En novembre 1890, la garnison d'Auxonne a été éprouvée par la fièvre typhoïde. Mais le casernement des deux régiments n'a pu être évacué ni assez vite, ni assez complètement. En effet, les corps étant maintenant recrutés par le mode de la grande dispersion, dit national, la distance, la durée du voyage et la dépense, tout s'y opposait. C'est ce qui ne serait pas arrivé pour les deux régiments d'Auxonne, s'ils avaient encore été recruté par le mode dit régional.

Malgré le froid excessif et la durée exceptionnelle de l'hiver 1890-91, des épidémies du même genre ont eu lieu dans plusieurs garnisons : Auxonne, Belfort, Montargis, Charbourg, Bergerac, Lisieux, Brest surtout, etc. Que serait-il arrivé si l'hiver avait été doux et pluvieux pendant ces épidémies ?...

▲ cause du recrutement national, c'est-à-

dire à cause de l'éloignement des familles, on n'a pas pu dégager le casernement aussi vite ni aussi complètement, comme il l'aurait fallu dans cette circonstance. Après cette leçon, il faut espérer qu'on reconnaîtra enfin la nécessité de revenir au mode de dispersion à faible distance, au recrutement régional pour la composition normale des 12 régiments de tout corps d'armée : 8 d'infanterie, 2 de cavalerie, 2 d'artillerie outre le train des équipages, les infirmiers et les ouvriers d'administration, soit les deux tiers de l'armée.

Voilà ce que doivent réclamer avec insistance et enfin obtenir les conseillers généraux et les députés, eux qui sont les représentants légaux et les défenseurs des intérêts des campagnes.

C. B.

INFORMATIONS

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Le ministre de l'intérieur a déclaré à son entourage qu'il attachait la plus grande importance au projet de loi tendant à la création des caisses de retraite pour les ouvriers. M. Constant en demandera la discussion aussitôt après le vote des tarifs douaniers. Il posera, assurément, la question de confiance sur l'urgence du projet.

Nous devons reconnaître qu'à la faveur avec laquelle il a été accueilli dès les premiers jours par la majorité républicaine, a succédé une froide réserve. La principale objection qui effraye de nombreux députés, repose sur la charge budgétaire de deux cent cinquante millions qu'imposerait l'adoption du projet gouvernemental.

Il ne faudrait donc pas conclure du vote de l'urgence, à l'adoption certaine du projet de loi. Tout porte à croire que s'il triomphe des résistances du Parlement, ce ne sera pas sans que d'importantes modifications n'y soient apportées.

LES OUVRIERS RAFFINEURS

Les délégués des ouvriers raffineurs de Nantes sont arrivés à Paris et ont fait déjà un certain nombre de démarches auprès des membres de la commission des douanes, en compagnie de MM. Sibille et Le Cour. Ils ont demandé à être entendus par la commission des douanes qui a délégué M. Georges Graux, rapporteur de la commission, pour entendre leurs réclamations et recevoir la pétition revêtue de 7,000 signatures, dont ils étaient porteurs. L'entrevue à laquelle assistaient les deux députés de Nantes a été très longue.

CONFLIT PARLEMENTAIRE

Au-Luxembourg, on a discuté à nouveau le projet de loi renvoyé par la Chambre, tendant à la réduction des droits sur les blés et farine

de froment. Le Sénat a maintenu presque à l'unanimité la modification qu'il avait précédemment introduite dans le but d'appliquer la loi des sa promulgation. On sait que la Chambre avait fixé la date du 1^{er} août pour l'application de la loi.

Le conflit est donc engagé entre les deux Chambres. Qui cédera? Les paris sont ouverts.

UN MAIRE RÉPUBLICAIN

On mande d'Arras que le maire de Berck-sur-Mer, bon républicain, vient d'être arrêté et écroué. On aurait relevé contre lui de nombreuses malversations.

La catastrophe de Mœnschenstein

Une effroyable catastrophe a eu lieu avant-hier à Mœnschenstein, près de Bâle.

Bâle, 14 juin. — Cet après-midi, à Mœnschenstein, première station après Bâle sur la ligne du Jura, au passage du convoi de 2 h. 45, le pont du chemin de fer jeté sur la Birse s'est écroulé en partie dans la rivière sous le poids du train.

Cent douze voyageurs ont été tués.

On relève de dessous les débris des wagons un grand nombre de blessés.

Les habitants de Mœnschenstein sont dans la consternation. Ils attendaient, pour la plupart, des amis qui venaient des environs prendre part à la fête de musique qui avait lieu aujourd'hui dans leur village, comme cela se pratique en Suisse, chaque dimanche d'été.

Il y a un nombre considérable de blessés, la plupart blessés grièvement, beaucoup ont les jambes coupées.

Beaucoup de corps n'ont pas encore été retirés, il est évident que tous ont été écrasés ou noyés. Le nombre des victimes est évalué à 120.

L'accident de Mœnschenstein interrompt les communications entre Bâle, Delle, Belfort, Paris et Calais.

Le viaduc qui s'est effondré était de construction nouvelle, reconnu à toute épreuve.

Deux locomotives et trois wagons ont été précipités dans la Birse.

Outre le chef de train, les mécaniciens et les chauffeurs ont été tués. On a déjà relevé environ quatre-vingts voyageurs tués.

Les corps ont été exposés dans un verger sur les bords de la Birse; le défilé des femmes venant chercher leurs maris, des parents venant reconnaître leurs enfants, a donné lieu aux scènes les plus émouvantes.

Dès que la catastrophe fut connue, les médecins accoururent sur les lieux accompagnés par des militaires actuellement à Bâle et par des pompiers.

Tous les omnibus et tramways, voitures de Bâle furent requis pour aller chercher les blessés dont la plupart furent conduits à l'hôpital de Bâle.

Le train contenait environ 600 personnes. Arrivé au pont Mœnschenstein, la première machine se trouvait déjà de l'autre côté du pont lorsque celui-ci s'effondra.

Les machines et les trois premiers wagons furent précipités dans la rivière Birse dont les eaux sont actuellement très hautes.

Le quatrième wagon fut précipité à moitié dans l'eau, le cinquième wagon de troisième classe resta suspendu entre le pont et les débris; le sixième et les suivants restèrent sur la culée.

La première machine est tombée les roues en l'air, la deuxième sur les roues, les wagons de première et de deuxième classe sont complètement broyés. Le fourgon postal est sous l'eau; personne n'a pu être sauvé.

Dans les autres wagons, les voyageurs ont été fortement blessés et contusionnés.

Le Cheval d'armes français DEUX JOURS A SAUMUR

LA CAVALERIE FRANÇAISE
L'officier de cavalerie et son cheval

(Suite et fin)

Courons au Breil. Ce Breil est une presqu'île où l'on parvient par un chemin montueux et un peu pierreux. Si vous voyez quelques chevaux, pas mal de chevaux même, se jeter de côté en arrivant à la hauteur d'un bâtiment élevé sur la droite, c'est que ce bâtiment est celui d'un équarrisseur, et qu'il s'en dégage un parfum peu réconfortant et rappelant un cheval, comme au trappiste : « Frère, il faut mourir ! » Il y a bien des hommes qui n'aiment pas à traverser un cimetière. J'excuse volontiers les chevaux qui passent au large quand ils sentent Macquart. La peur de la mort ne se commande pas.

Mais ces idées tristes vont vite s'effacer sur le Breil, qui est bien le coin le plus riant des bords de la Loire. Tous les charmes d'un site exquis s'y réunissent, et de quelque côté qu'on jette les yeux, le paysage est ravissant. Déjà les chevaux s'y promènent à la file comme sur un champ d'entraînement, et il serait facile de se croire transporté sur la pelouse de Chantilly, à l'heure des galops, n'étaient les uniformes des cavaliers qui n'ont rien de la tenue des lads.

Le travail recommence, trois par trois les cavaliers vont sur la piste qui borde la rivière et prennent deux canters de mille mètres en allant, mille mètres en revenant. Ah! messieurs les entraîneurs, qu'il vous eût été doux de contempler ce spectacle, de voir des hommes bien assis, les mains bien placées, diriger des

chevaux confiants et allant droit. Vous qui vous lamentez avec raison sur l'indiscipline de vos groomes contre lesquels vous déclarez n'avoir aucun moyen de répression, vous auriez dit : Parbleu! qu'on nous donne les poids légers de Saumur et nous n'amènerons que des cracks au poteau!

J'ai bien pensé à tout cela en suivant les galops sur le Breil; j'ai pensé au parti que d'habiles cavaliers peuvent tirer des poulains les plus indomptés. J'ai vu là une pouliche, *Maquette*, par *Plutus* et *Miss Marguerite*, complètement folle; on avait dû renoncer à lui mettre un lad sur le dos à Chantilly; je lui ai vu faire des bonds d'une violence inouïe, toute prête à s'emballer; l'officier auquel elle était confiée, M. Zentz, la maintenait avec une habileté et une sûreté admirables. Quand vous verrez ce jeune officier sur un champ de courses, accordez-lui votre confiance, il la mérite.

Le travail du Breil ne dure pas plus d'une heure. Les chevaux qui rentrent sont en merveilleux état et semblent prêts à courir. Ils courent d'ailleurs bientôt à Verrie et je serai très heureux de les retrouver sur une piste où, certainement, ils feront bonne figure.

Savez-vous l'heure qu'il est? six heures! et nous n'avons pas débridé. Sapristi, on ne flâne pas sous l'uniforme noir! Nous allons pouvoir nous reposer un peu avant le dîner. Du repos, allons donc! ce n'est pas d'ordonnance. Si nous montions au château? Il est du XI^e, la vue est superbe: tout le panorama des vallées de la Loire et du Thouet!

Nous voici cinq dans un fiacre de louage traîné par un cheval réformé de l'École. Pauvre animal tout usé; il a coûté cinquante francs! La côte est bien rude: ses vieilles jambes refusent le service. Il donne tout ce qu'il peut, mais il a fait tant de reprises de manège; ça compte, quand on est las. Nous ne sommes pas longs à sauter à terre. Un vieux bravel on serait cause qu'il reste en plan!... Quand il a du poids de moins, son œil se ranime, il lance un regard sur les uniformes, son passé lui revient, il me semble qu'il esquissait un pas espagnol. Pourquoi les chevaux d'armes n'ont-ils pas leurs invalides?

Nous y sommes montés à pied au château et le trajet nous a paru léger. Continuant de nous conformer à la note dominante de la journée, nous mettions en pratique ces principes d'humanité, de douceur, de politesse et d'élégance répandus dans tout le personnel de l'École, depuis le commandant en chef jusqu'au simple garde d'écurie; hommes et chevaux sont mis et bien mis. Quand on a vu Saumur, on s'endort content, s'abandonnant au rêve, au fameux rêve du tableau de Detaille, si doux au cœur, seulement on voit des chevaux au piquet et des cavaliers qui sommeillent.

ROBERT MILTON.

UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

Au moment où le quadrille s'achevait, un souvenir traversa l'esprit du capitaine de chasseurs: on plut, ce souvenir se précisa.

— N'y a-t-il pas, dans l'armée russe, un général Vonzof? demanda-t-il à son obligé cicerone.

— Il y en a eu un, le père de la jeune fille à qui je vais vous présenter. Il fut tué à Plewna.

— Ah!

Et Gérard, un peu impressionné, suivit M. de Lendre, qui se dirigeait vers un groupe féminin dans lequel mademoiselle Vonzof avait sa place. N'était-ce pas une étrange coïncidence qui l'avait mis, dès son arrivée à Pétersbourg, sur le passage de la jeune fille dont sa vieille maison de famille avait reçu la visite, huit ans auparavant, dans des circonstances inoubliables?

Pourtant, s'il ne pouvait oublier la joyeuse nouvelle que ses amis fêtaient en ce jour déjà jointain, et le brutal bannissement qu'on lui

avait signifié le même soir, il ne gardait, il faut l'avouer, qu'un souvenir assez confus de la fillette dont la naïve sympathie l'avait touché.

Et, négligeant de tenir compte des années écoulées, ce fut à Olga qu'il pensa, bien que sa ressemblance ne fût pas frappante avec la demoiselle d'honneur de Sa Majesté.

— Je vais vous présenter d'abord à la princesse Laghine, lui glissa M. de Lendre.

Ce nom ne disait rien à Gérard. Il s'inclina, avec une grande courtoisie, mais avec une profonde indifférence, devant la belle jeune femme dont la toilette de velours mauve se voilait d'une pluie de brillants.

— M. de Valdaun, notre nouvel attaché militaire et l'un de nos plus aimables officiers, avait dit Paul de Lendre.

La princesse sourit, et de sa voix russe, un peu traînante, mais enchanteresse, dit quelques mots gracieux. Gérard répondit de son mieux, tout en glissant un regard impatient vers la chaise vide, voisine de celle de madame Laghine. Il y avait sur cette chaise un claque et un petit carnet en or, qui en disaient long au jeune officier.

A sa grande satisfaction, il vit au même

instant s'approcher M. de Hubshhausen, — l'attaché allemand — et sa danseuse, dont c'était la place.

— Mademoiselle, permettez-moi de vous présenter M. de Valdaun...

Gérard n'entendit pas les quelques paroles flatteuses qui suivirent. Le sens de l'ouïe était momentanément oblitéré chez lui, au profit de celui de la vue. Il regardait deux beaux yeux sombres, deux yeux profonds et troublants, qui se levaient un peu timidement, malicieusement aussi vers lui; et tout à coup, sa mémoire retrouva sa fidélité. A ce regard d'une sauvagerie charmante, il reconnut Alexandra, la gentille blondine qui avait pleuré sur lui. Quelle ingratitude de ne l'avoir pas reconnue plus tôt!

A vrai dire, Gérard était très excusable, car à part ces prunelles ravissantes qui rappelaient l'enfant dans la jeune fille, les années écoulées avaient amené une transformation complète. Suivant une vieille figure qui serait absolument usée si elle n'était si juste, le papillon était sorti de sa chrysalide; et Gérard lui trouvait des ailes si radiées, qu'il restait tout naïvement surpris de la métamorphose.

Quoiqu'il ne manquât pas d'aplomb, et

qu'il eût, sans être très mondain, quelque habitude du grand monde — il ne se serait pas trouvé à Pétersbourg sans cela — il ne se montra pas absolument à son avantage pendant ces premières minutes. Embarrassé par l'éclat un peu railleur de ces grands yeux de jeune fille, il balbutia, dit quelques banalités, et, finalement, demanda une valse qui lui fut accordée.

Saluant alors très bas la demoiselle d'honneur, il se retira au fond du salon, d'où il eut le dépit de voir que le blond Allemand papillonnait autour de la fleur charmante qu'il ne pouvait, lui, admirer que de loin.

Gérard aimait la danse comme un Alsacien. Ce soir-là, pourtant, il ne songea pas à danser avant la valse qu'on lui avait promise. Il ne connaissait encore, d'ailleurs, à la Cour, que les quelques personnes auxquelles il avait été recommandé, et si accueillante que fût leur amabilité, c'était une connaissance bien récente.

Le spectacle qu'il avait sous les yeux eût suffi d'ailleurs, à défaut d'autre pensée, à absorber son attention, par l'originalité somptueuse qui tranchait sur la banalité ordinaire des balés officiels.

Pour terminer, nous donnons ci-dessous les titres des charmantes illustrations qui, dans le supplément du *Figaro*, ornent le texte que nous venons de reproduire :

L'entraînement au Breil; la jument *Maquette*; le lieutenant Champion; une cbate à la barre fixe; le capitaine de Contades; le lieutenant Morgon; une reprise d'écuyers; tenue de campagne; type normand; le rapport au mess; difficile à reprendre; *Jongleur*, le meilleur sauteur de l'École; courses à Verrie; un tour au bois; une mauvaise impression; le travail en liberté; un vieux réformé; sonnerie au galop; trois fines cravaches: M.M. de Vésian, Féline et Martinie; le service du lundi; le rêve.

Inutile d'ajouter que ces dessins sont, comme le texte, d'une exacte vérité, et concourent à faire de ce numéro extraordinaire un précieux souvenir pour tous ceux qui s'intéressent à l'École de cavalerie de Saumur.

Chronique Locale ET DE LOUEST

M. le général de division Logerot, inspecteur général de l'artillerie du 9^e corps, est arrivé aujourd'hui à Saumur pour inspecter les officiers d'artillerie détachés à l'École de cavalerie.

L'Exposition de Saumur

Comptoir de vente pour les tabacs

Plusieurs personnes demandant la concession d'un Comptoir pour la vente du tabac dans l'intérieur de l'Exposition, le Commissaire général a l'honneur de prévenir les intéressés que l'emplacement destiné à ce Comptoir est d'une superficie de sept mètres carrés environ.

Le vendredi 26 juin, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, la sous-Commission de l'Exposition procédera à l'adjudication, au plus offrant et sur soumission contenue sous pli cacheté, de cet emplacement.

Les intéressés sont invités à se renseigner à ce sujet au secrétariat de la Mairie de Saumur.

Le Commissaire général de l'Exposition,
A. POTTIER.

BUFFETS

Le vendredi 26 juin, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, la sous-Commission de l'Exposition procédera à l'adjudication, au plus offrant, des emplacements destinés à un Buffet à concéder, tant dans l'intérieur du manège des Ecuyers que dans la carrière Marengo et le Chardonnet, pour toute la durée de l'Exposition, du 3 au 20 septembre.

Les intéressés sont invités à se renseigner à ce sujet au secrétariat de la Mairie de Saumur.

Le Commissaire général de l'Exposition,
A. POTTIER.

DEUX ARRESTATIONS

La police a procédé hier soir et ce matin à deux arrestations, rue du Portail-Louis, en vertu d'un mandat d'arrêt venu de Blois.

ENFANT NOYÉ

Deux enfants du quartier de Fenet, les nommés Goujon, âgé de 12 ans, et Chalmont, à peine âgé de 8 à 9 ans, s'en furent hier se promener vers le Chapeau, au lieu d'aller à l'école où les parents les croyaient bien en sécurité.

L'aîné de ces gamins, pour dénicher des nids, grimpa dans un arbre dont l'extrémité du tronc penchait sur l'eau; mais il perdit l'équilibre et tomba dans la boire, plus profonde actuellement par suite de la crue.

Malgré ses efforts, ce malheureux enfant ne put se retirer de l'eau, et ce n'est que quelques instants après l'accident que l'on sortit de la boire le corps inanimé du jeune Goujon, qui fut ramené à l'hospice.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 11 juin. — Emmanuel Pradel, rue des Capucins.

Le 14. — Sylviane-Alda Pareau, rue d'Orléans.

DÉCÈS

Le 14 juin. — Hilaire Goislard, 69 ans, sans profession, rue de l'Échelle.

SQUARE DU THÉÂTRE

Harmonie Saumuroise

Concert du JEUDI 18 juin, de 8 heures 1/4 à 9 heures 1/4 du soir

Programme

1. *Le Bienheureux*, allégo. LEROUX.
 2. *Honneur et Patrie*, fantaisie FOARE.
 3. *Bouquet de fraises*, valse. FISCHER.
 4. *Les Mousquetaires au Couvent*, fantaisie. VARNEY.
 5. *Babil d'oiseaux*, polka MORAND.
- Le chef de musique,
V. GOUBEAULT.

LE PÊCHEUR A LA LIGNE

D'après un « instantané » du *Figaro* :

« Il faut que la pêche soit ouverte ou fermée : maintenant, ou l'ouvre avant qu'elle ouvre; cette année encore, grâce à M. Yves Guyot, elle a été fermée, mais ouverte. Une façon comme une autre de tendre au pêcheur la perche. Lui, jubile. Pourvu qu'on n'ouvre pas en avril... »

« C'est ce qui le distingue du chasseur diligent. Il ne la fait pas au refrain matinal : « Tontaine, tontaine », ça le laisse froid. Il est silencieux, et pour cause. Ça ne l'empêche pas d'être rageur. Demandez à M. Jozan, qui voulait empêcher les alevins de nager en rond ! Le chasseur fait des sauts de carpe; le pêcheur admet la carpe et néglige les sauts. Homme de

cheval, pourtant... à cause des crins !

« Au demeurant, aime l'eau partout, hormis dans son verre. Fréquente les grenouilles. Content pourvu qu'il ait deux fils : le sien et celui de l'eau. Se moque du fil électrique et du progrès; n'a pas changé depuis Virgile. A des mains qui sentent bon... l'asticot. Signe particulier : en a toujours pris. Seulement, « c'était hier ».

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 14 Juin 1891

Versements de 103 déposants (12 nouveaux), 23,664 fr. 65.

Remboursements, 29,916 fr. 34.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Tirages financiers

Obligations de la VILLE DE PARIS (Emprunt de 1865)

Le numéro 10,207 gagne 150,000 fr.

Le numéro 252,247 gagne 50,000 fr.

Les numéros 544,015 — 280,093 — 348,233 — 289,002 gagnent chacun 10,000 fr.

Obligations de PANAMA

Le numéro 652,255 gagne 250,000 fr.

Le numéro 858,224 gagne 100,000 fr.

Les numéros 1,386,790 et 112,308 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 874,404 et 1,373,793 gagnent chacun 5,000 fr.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 juin 1891.

Les affaires sont calmes, mais les tendances du marché restent très satisfaisantes. Le 3 0/0 s'inscrit à 95.82; le 4 1/2 0/0 à 105.39.

La Banque de Paris poursuit son mouvement de reprise à 810.

La Société Générale est très ferme à 482.50. Son bilan au 31 mai accuse un bénéfice de 333 mille francs, égale à la moyenne mensuelle depuis le 1^{er} janvier.

Nous retrouvons le Crédit Lyonnais à 791, en hausse de 2 fr. sur la précédente séance.

La Banque d'Escompte se tient sans variation à 455, dans l'attente de son assemblée générale extraordinaire du 27 courant.

Le Crédit Foncier fait 1,272. — Le Crédit Mobilier garde son activité habituelle aux environs de 400. Le solde du dividende de 25 fr. soit 13 fr. sera mis en paiement le 1^{er} juillet.

Les actions du Crédit Foncier de Tunisie continuent à être l'objet de bons achats au comptant. On sait que tous les prêts consentis par cet établissement sont sur première hypothèque et au taux statutaire de 8 à 8 1/2 0/0. Les bénéfices réalisés sont donc considérables et promettent un exercice très fructueux.

La souscription aux parts de l'Electra suit une marche satisfaisante. On sait que, d'après les statuts de la société, en commandite l'Electra, les porteurs de parts ne sont engagés que pour le montant de leur part qui est de 50 fr. Les souscriptions sont reçues par la Société Française, place Vendôme, qui fournit d'ail-

leurs, sur demande, tout le dossier de l'Electra.

Les Chemins Economiques sont à 415.50.

Dernières Nouvelles

Paris, 16 juin, 12 h. 50 soir.

A la fin de la séance de la Chambre, le droit sur le pain a été repoussé par 241 voix contre 216.

Le jugement dans l'affaire de la mélinite a été renvoyé à demain mercredi.

Des désordres ont eu lieu hier soir à Fourmies. HAVAS.

Le vin de Quinium Labarraque est un médicament de composition déterminée, riche en principes toniques et fébrifuges, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter. C'est le vin de quinquina à son maximum de puissance et de concentration.

De nombreuses expériences ont été faites sur l'emploi du Quinium comme tonique et fébrifuge, et les résultats ont été des plus concluants.

« Le Quinium Labarraque est d'une efficacité réelle pour la guérison des fièvres intermittentes rebelles et comme reconstituant des forces. C'est un excellent remède. » (Formulaire de thérapeutique.)

Nota. — En raison de sa richesse en principes actifs, ce vin est d'un prix modéré et moins cher que les produits similaires. Dans toutes les pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE
28, rue Saint-Jean, Saumur.

CHOCOLAT Félix POTIN
Garanti pur cacao et sucre

30 Médailles Or, Argent et Bronze

N^o 1 Chocolat de santé le kilo 2 f. 60
2 — — — — — qualité fine. — 3 »»

Chocolats supérieurs

N^o 3 CHOCOLAT SUPÉRIEUR vanillé . . . le kilo 3 f. 40
4 — — — — — surfon 3 60
5 — — — — — double vanille. — 3 80
6 — — — — — superfin 4 20
7 — — — — — triple vanille 4 80
Chocolat sans sucre. 5 »»

Remise 5 0/0 à partir du n^o 3 par quantité de 5 kilos.

SUCRÉS GARANTI
PLUS DE CHEVEUX GRIS

2⁵⁰ 3⁵⁰
GRAND FLACON TRÈS GRAND FLACON

LE SUBLIMIOR

FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS
ENLÈVE LES PELLICULES
ARRÊTE LA CHÛTE DES CHEVEUX

Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.

LE NIGER 4/50. — INOFFENSIF
CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.
Entrepôt à PARIS: HARRIS, 13, Rue de Trévise

Saumur, chez COUTARD, coiff^r, 2, r. St-Jean.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

— Belle fête, n'est-ce pas? lui dit en passant Paul de Lendre qui, tout en papillonnant dans les différentes salles, ne perdait pas absolument de vue le dernier venu de l'Ambassade, auquel il se sentait obligé de prêter son patronage mondain.

— Pour vous, qui êtes initié par état à ces splendeurs, répondit Gérard en souriant, ce n'est peut-être qu'une fête charmante; mais pour moi, profane, c'est mieux. La Russie se révèle ici, à moi, sous son expression la plus auguste et la plus séduisante; j'en demeure ébloui... et à tout jamais conquis.

— Bien dit. On sent que l'on est en effet chez le premier souverain de l'Europe, et chez une souveraine qui daigne chercher à plaire, quand il lui suffirait de paraître pour y réussir. Et de fait, mon cher capitaine, dans aucune capitale, je n'ai rencontré au même degré l'atmosphère de haute et enchanteresse magnificence qu'on respire si naturellement ici.

Les accords entraînants de l'orchestre préludaient à la valse qu'attendait Gérard avec une impatience de collégien. Il quitta précipitamment son compatriote; quelques secondes après, il tournoyait avec Alexandra dans la foale des danseurs.

Quelle valseuse exquise, et qu'elle était bien Slave dans sa grâce ondoiyante et souple! Gérard, qui ne sentait pas le poids léger de cette petite main sur son épaule, mais qui voyait cette tête charmante, délicieusement rosée par l'animation, eût voulu que la valse ne finit pas. Pourtant, comme il était, d'autre part, désireux d'entendre parler Alexandra Vonzof, et aussi de lui parler, il obéit immédiatement à une très légère pression de main, qui pouvait indiquer un peu de fatigue.

La jeune fille prit le bras du capitaine; et pendant qu'il cherchait le mot qui devait entamer la conversation, elle la commença comme l'eût fait une de ses sœurs parisiennes :

— C'est la première fois, monsieur, que vous venez à Pétersbourg?

— Oui, mademoiselle; mais permettez-moi d'ajouter que ce n'est pas la première fois que j'ai l'honneur de vous voir.

— Vraiment?

— N'avez-vous pas fait, il y a quelques années, un voyage en France?

— Oui, il y a huit ans, avec ma sœur, qui n'était pas encore mariée, et mon pauvre père. C'est l'année qui précéda celle... Elle n'acheva pas. Il est des souvenirs qu'on

n'aime point à évoquer tout haut dans un milieu joyeux et frivole. Mais ses traits charmants se voilèrent de tristesse, trahissant ce qu'elle pensait.

Gérard reprit :

— Vous avez visité les Vosges, et, au pied du Rottenbach, vous avez eu un accident de voiture...

— C'est vrai, mais comment savez-vous?... Ah! je me rappelle...

Elle le regarda, en rougissant un peu et en souriant.

— C'était vous, ce jeune officier qui nous fit entrer chez sa mère, et qui, le soir même, apprit...

— Qu'on le chassait de sa maison. Oui, mademoiselle, c'était moi.

Il se tut un instant, puis reprit d'une voix douce, en la regardant :

— Je n'ai jamais oublié l'émotion que vous avez manifestée ce soir-là.

— J'étais si enfant! dit-elle, un peu confuse du souvenir. Mais je n'ai pas oublié non plus, malgré cela, combien madame votre mère fut bonne et charmante pour nous. Et... plus heureuse que moi, l'avez-vous encore?

— Oui, grâce à Dieu. Elle aussi se souvient de vous, mademoiselle.

Pas plus que l'orpheline, il ne voulait parler, en ce lieu, du héros tombé à Plewna. Il demanda des nouvelles de la sœur aînée.

— Olga? Mais, monsieur, vous venez de lui parler; vous étiez près d'elle quand M. de Lendre vous présenta à moi.

— Comment, la princesse Laghine...

— N'est autre que ma sœur. Allons, je vois qu'il faut que je vous représente.

La valse finissant, ils s'approchèrent de la princesse, qui rit de bon cœur au récit d'Alexandra, et accueillit Gérard plus gracieusement encore que la première fois. Lui se sentait maintenant sur son terrain, en pays d'aimable connaissance; et cette fête, à laquelle il était venu en étranger, s'écoula comme un rêve enchanteur. (A suivre.)

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 13 JUIN 1891

Froment-commercé	22	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	21 90	Veuve	2
Métail	16 8	Mouton	2 40
Seigle	12	Porc	1 60
Orge	13 50	Poulets la couple	4 50
Avoine	10	Dindonneaux	—
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	35	Oies	9
Haricots rouges	30	Beurre le kilog.	2 10
Fèves	—	Œufs la douzaine	0 85
Noix	16 50	Foin, la charretée de	75
Châtaignes	—	780 kilog.	—
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	75
Son	16	Paille	35
Pommes de terre, la barrique,	12	Fluide de noix, 50 kil.	130
Farine, la culasse de 157 kilog.	64	Chauvre 1re qualité les 52 kilog. 500	—
Pain 1re qual., le kil.	—	id. 2e	—
id. 2e id. Of. 38 33	—	id. 3e	—
id. 3e id. Of. 36 55	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 150 à 200
Champigny	150 à 200
Varrains	150 à 200
Bourgueil	160 à 200
Restigné	150 à 200
Chinon	130 à 150
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	155 à 140
Saint-Léger et environs	120 à 130
Varrains et environs	135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	115 à 120
La Vienne	115 à 120
Cidre de Bretagne	la barrique 36 à —
Cidre de Normandie	40 à —
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	— 42

MONITEUR DE LA BANQUE

ET DE LA BOURSE
PARIS — 173, rue Saint-Honoré — PARIS
25^e ANNÉE
Revue économique et financière
Indépendante de toute société de crédit
Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi
Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.
Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.
ABONNEMENT: SIX FRANCS PAR AN
ETRANGER: DIX FRANCS

Annuaire de l'Épicerie française et de l'Alimentation. — Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui nous semble appelé à rendre de réels services à toutes les personnes qui s'occupent des denrées alimentaires tant solides que liquides. Dans un fort volume de 1,800 pages, dont le prix est de 10 fr. cartonné, l'éditeur, M. Paul GARNAUD (Bourse du Commerce) a condensé, d'une façon très claire, près de 400,000 adresses du monde alimentaire gros et détail. Le classement des départements par ordre alphabétique avec tableau résumé en tête, et de Paris par arrondissements, permet de trouver instantanément tous les renseignements utiles sur cette matière.

L'EAU DE SUEZ

(VACCINE DE LA BOUCHE)
est le SEUL et UNIQUE Dentifrice
QUI SUPPRIME
INSTANTANÉMENT et sans TOUJOURS les

MAUX DE DENTS

ET PAR CONSEQUENT
L'EXTRACTION
ET
L'AURIFICATION

DEPÔT: Dans toutes les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande — Adresse de M. S. L. E. Z., 9, Rue Prongy (Pare Monceau), PARIS.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

DEMANDE

En Séparation de biens

Par exploit du ministère de Marcombre, huissier à Saumur, en date du treize juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, Il appert que:

Madame Anne Aubier, veuve en premier mariage du sieur Chrétien Heinrich, épouse en secondes noces du sieur Emile-Marcel Changé, avec lequel elle demeure à Saumur, rue des Capucins, A formé contre ledit sieur Changé, son mari, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait dressé par moi, avoué soussigné, occupant pour M^{me} Changé sur sa demande.

Saumur, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

(447) V. LE RAY.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

DEMANDE

En Séparation de Biens

D'un exploit du ministère de Riffault, huissier à Saumur, en date du dix juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, Il appert que:

Madame Marie Lemoine, épouse sans profession de M. Armand-Louis-Auguste Cheignon, minotier, avec lequel elle est domiciliée de droit à Bron, commune du Cou-dray-Macouard, A formé contre ledit sieur Cheignon, son mari, sa demande en séparations de biens.

Pour extrait dressé par moi, avoué soussigné, occupant pour Madame Cheignon sur sa demande.

Saumur, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

(448) V. LE RAY.

A VENDRE

CRÉANCE de 800 fr.

S'adresser au bureau du journal.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Brindamour

Par jugement du 15 juin 1891, le Tribunal a maintenu M. Doussain, expert-comptable à Saumur, syndic définitif de la faillite du sieur Brindamour, maître d'hôtel à Saumur.

Pour extrait,
(449) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e G. RIFFAULT, huissier à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

De MATÉRIEL & de MARCHANDISES

Le Lundi 22 Juin 1891, à une heure du soir, et JOURS SUIVANTS, route de Ronen, à Saint-Lambert-des-Lévées, dans une maison habitée par M. SORET, négociant en vins,

Il sera vendu:

Un comptoir recouvert en zinc, tablettes en verre, camion à patentes, carriole, six hectolitres vins blanc et rouge, vins en bouteilles, tonnes, foudre, environ quatre-vingts fûts vides, ustensiles de cave, liqueurs, bouteilles vides.

On paiera comptant, plus 10 0/0 pour les frais. (450)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n° 41,

Avec Remise et Écurie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

PETITE MAISON

16, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. SARGET, 44, rue Saint-Lazare.

A LOUER pour la St-Jean prochaine, DÉBIT DE VIN et PENSION D'OUVRIERS, avec ÉPICERIE, rue de la Visitation, CHATEAU DE LA REINE-DE-SICILE, sur les Ponts, Saumur.

S'adresser à M. YVON FILS, rue des Écuries, à Saumur. (436)

Grande et Belle CAVE A LOUER

Située rue de Fenet
S'adresser à M. TERRIEN aîné.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

Offres et Demandes

ON DEMANDE A ACHETER UN PETIT CHIEN BOULEDOGUE-RATTIER.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE sachant faire la cuisine et le ménage.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Apprenti pour une maison de nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, 30 ans, demande place de COCHER.

S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÉTIER DES PLAIES et ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites heures, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, SAUMUR

SULFATE DE CUIVRE, GARANTI PUR

49 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

Épicerie Parisienne IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, garantie pure, 1/2 kil. 1 f. 20, le litre 2 f. 20. — Par 5 kil. : le kil. 2 f. 20; par 10 kil. : 2 fr.

VINAIGRE d'Orléans, le litre 50
— garanti pur vin, — 70

ALCOOL A BRULER, sans odeur, le litre 1 fr. 50.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Maire de Saumur

1891

Maire,

Certifié par l'imprimeur soussigné.